

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ANICHE
COMMUNE
MONTIGNY EN OSTREVENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Restriction de circulation

Rue du Capitaine Wazny, avenue Roland Huet, rue de la Mairie, rue de la Gare, rue de Masny

Le Maire de Montigny en Ostrevent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Considérant que des travaux de voirie (dépose réseau Orange) vont être entrepris par la société ENSIO, 405 rue Claude Bernard 62320 ROUVROY à compter du 1^{er} septembre 2026, dans les rues suivantes : rue du Capitaine Wazny, avenue Roland Huet, rue de la Mairie, rue de la Gare, rue de Masny,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux,

A R R E T E

Article 1er : A compter du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux (environ 30 jours), la circulation sera réduite, rue du Capitaine Wazny, avenue Roland Huet, rue de la Mairie, rue de la Gare, rue de Masny, au droit des travaux comprenant :

- Interdiction de stationner et de dépasser,
- Limitation de vitesse à 30 km/h,
- 2 sens de circulation,
- Circulation alternée manuellement,
- Empiètement sur chaussée : 2.

Article 2 : La signalisation correspondante sera installée aux frais et sous la responsabilité de la société ENSIO de Rouvroy.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat de Police de Somain,
- Société ENSIO de Rouvroy,
- Transports Evéole,

Pour information et poursuites des infractions conformément aux lois en vigueur.

Fait à Montigny en Ostrevent, le 4 août 2026.

Le Maire,
Pascal JUMEAUX

